

CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES ET COMMISSION DE CONTRÔLE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

Commission de contrôle de l'énergie atomique—

656. Autorisation, sous réserve de l'approbation du Gouverneur en conseil, de souscription et d'exécution d'une convention, à entrer en vigueur le 31 mars 1952, entre la Commission de contrôle de l'énergie atomique au nom de Sa Majesté et l'*Atomic Energy of Canada Limited*:

a) prévoyant, nonobstant l'article 3 de la Loi sur le contrôle de l'énergie atomique, l'assignation à la Compagnie du titre de propriété des immeubles, installations, établissements et autres biens (sous réserve des dettes passives) constituant l'entreprise de Chalk-River, à exploiter par elle pour le compte de la Commission de contrôle de l'énergie atomique au nom de Sa Majesté;

b) autorisant la Compagnie à administrer ledit établissement pour le compte de la Commission de contrôle de l'énergie atomique à titre d'agent de Sa Majesté, entre Sa Majesté, la Commission et la Compagnie, comme si la Compagnie en était l'usufruitière;

c) autorisant l'acceptation par Sa Majesté d'actions du capital de la Compagnie en retour desdits biens; et

d) autorisant l'établissement par la Compagnie d'un régime de comptabilité comme si, entre Sa Majesté, la Commission et la Compagnie, celle-ci n'était pas un agent de Sa Majesté ni de la Commission, \$1.

**M. Green:** Le ministre du Commerce pourrait-il nous expliquer ce crédit?

**Le très hon. M. Howe:** Avec plaisir. Ce crédit a pour objet de permettre au Gouvernement de transporter la propriété des biens de l'entreprise d'énergie atomique de Chalk-River de la Couronne à une nouvelle société de la Couronne appelée l'*Atomic Energy of Canada Limited*.

Il est de plus en plus évident que l'établissement de Chalk-River a d'importantes possibilités commerciales et que ses revenus seront considérables. Il est évident que l'importance grandissante de l'énergie atomique et les énormes placements de capitaux effectués à Chalk-River sont d'excellentes raisons pour que la gestion de cette entreprise soit séparée des autres activités du gouvernement et qu'elle revienne à une administration n'ayant pas d'autre responsabilité. Le meilleur moyen de parvenir à ce but semble être la création d'une société de la Couronne qui posséderait l'établissement et en assurerait la gestion. Jusqu'à présent, c'est le Conseil national de recherches en tant qu'agent de la Commission de contrôle de l'énergie atomique qui s'est occupé de la gestion de l'usine de Chalk-River.

Il découle de la décision qu'on a prise de construire un nouveau réacteur de dimensions commerciales que dans l'avenir, l'activité de l'établissement comportera des aspects industriels. Il est donc sage, semble-t-il, d'enlever au Conseil national de recherches des responsabilités qui sont devenues plus industrielles qu'expérimentales et

[L'hon. M. Abbott.]

de confier la gestion de l'établissement à un seul organisme uniquement chargé de favoriser le développement de ces réalisations en plein essor. Il est de plus en plus évident qu'une administration comme celle que permet une société de la Couronne peut gérer cet établissement le plus efficacement possible et s'occuper des nombreux contacts industriels et commerciaux ainsi que des problèmes de direction, en utilisant les méthodes et les pratiques couramment employées dans les affaires.

Après que la commission parlementaire spéciale de l'énergie atomique eut déposé son rapport, le 8 décembre 1949, le Gouvernement, les députés s'en souviennent, a étudié sérieusement le vœu selon lequel il y avait lieu d'aménager une seconde pile, ou réacteur, aux installations de Chalk-River. Le budget des dépenses de 1951-1952 renfermait un crédit permettant au Conseil national de recherches d'entreprendre les plans et l'aménagement du nouveau réacteur. C'est à la lumière du succès remporté dans ce domaine par le passé, que nous avons décidé d'accroître notre activité en ce qui concerne l'énergie atomique. Les résultats que nous avons obtenus depuis un an, en matière de recherches, de mise au point et de fonctionnement, nous portent à croire que l'application industrielle en grand de l'énergie atomique est plus près d'être réalisée que nous ne l'avions cru.

A l'heure actuelle, deux grands secteurs retiennent surtout l'attention: l'application des isotopes et l'énergie industrielle. Il a beaucoup été question de l'application des isotopes, et des techniques y afférentes, à l'industrie, à la médecine, à la recherche et à la production scientifique. L'utilisation en grand des isotopes à des fins pratiques progresse rapidement, tant au Canada qu'aux États-Unis et en Grande-Bretagne. Depuis un an, l'usine de Chalk-River a expédié plus de 800 envois, portant sur plus de 70 différents isotopes radioactifs, aux industries, aux universités, aux établissements de recherches et aux hôpitaux, et on s'attend que ces opérations s'accroissent rapidement dans l'avenir immédiat. Nombreux sont ceux qui estiment que les bénéfices qu'on retirera, dans le seul domaine des isotopes, pourront fort bien contre-balancer tout l'argent consacré à la mise en valeur de l'énergie atomique.

Dans l'autre vaste domaine, celui de l'énergie industrielle, les progrès réalisés au cours des deux dernières années ont été tout aussi rapides. Les députés ont peut-être lu dans les journaux que la Commission de l'énergie atomique des États-Unis a annoncé qu'elle avait adjugé cinq contrats commerciaux pour l'aménagement de prototypes de groupes